

République Démocratique du Congo



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT,
DEVELOPPEMENT DURABLE ET
NOUVELLE ECONOMIE DU CLIMAT**

Unité de Coordination Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)

ADDENDUM A l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON)

**Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Une Enveloppe)**

N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026

**« Acquisition des équipements de transformation (Moulins à manioc-maïs et
décortiqueuses d'arachides) pour le Programme CAVRE/ERPA »**

ADDENDUM N°2 (Emis le 13 JUL 2026)

A. Instruction

Conformément à l'Article 8 « Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres » (y compris ses Sous- Articles 8.1, 8.2 et 8.3), ce document a valeur d'Addendum (i) au DAON et à l'AAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) à l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 relatifs au marché mieux identifié en marge.

Le soumissionnaire doit IMPERATIVEMENT :

- Prendre en compte les amendements dans l'élaboration de son offre « *en italiques et surlignés* » (**Toute offre qui n'en tiendra pas compte sera rejetée**) ;
- Confirmer dans la remise de son offre qu'il en a pris connaissance ;
- Accuser réception de cet addendum en complétant et en retournant le formulaire d'acceptation et d'incorporation de nouvelles informations dans son offre (en Annexe).

B. Les modifications

Le point 6 de l'Avis d'Appel d'Offres National (AAON) N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 est modifié comme suit :

6. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au plus tard le **28 juillet 2026 à 14h00' précises (heure locale de Kinshasa, TU+1)**. La soumission des offres par voie électronique « *ne sera pas* » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le **28 juillet 2026 à 14h30' (heure locale de Kinshasa, TU+1)**.

Toutes les dispositions non modifiées par le présent addendum restent d'application.

Clément VANGUETETE
Coordonnateur



ANNEXE I**CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'ADDENDUM ET ENGAGEMENT
D'INTÉGRER LES INFORMATIONS DE L'ADDENDUM DANS L'OFFRE**

Nous confirmons que l'Addendum N°2 au DAON et l'AAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et (ii) l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026 a pour objet de confirmer que la date et l'heure limites de dépôt des offres sont fixées pour au plus tard le 28 juillet 2026.

Nous confirmons que nous :

- a) Avons pris connaissance du contenu de cet Addendum ;
- b) Nous engageons à en prendre compte pour élaborer notre offre ;
- c) Nous engageons à intégrer les amendements et les compléments contenus dans cet Addendum dans notre offre à préparer en réponse au DAON N°004/MEDD-NEC/IDA/ERPA/UC-PIF/SPM/JSTK/2026/MF du 10 juin 2026 et à l'Addendum n°1 du 08 juillet 2026.

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom du Soumissionnaire : _____

Adresse du Soumissionnaire : _____

Tél : _____

E-mail : _____

